

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 26 mars 2016*

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de mars, à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

Absents excusés : Carole GUERIN, Richard MANO (a donné procuration à Pierre DIENER).
Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Enquête publique – Demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements pour l'irrigation agricole**
- **Délibération – CdC du Sud Gironde – Attribution d'un fonds de concours dans le cadre du projet "Initiative très haut débit"**

<i>ENQUÊTE PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DE PRELEVEMENTS POUR L'IRRIGATION AGRICOLE</i>

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du SMAH l'informant de son approbation du plan de répartition élaboré par la Chambre d'Agriculture de la Gironde en concertation avec le syndicat. Un avis favorable sera donc adressé au commissaire-enquêteur.

<i>D2016-013 – CdC DU SUD GIRONDE – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PROJET "INITIATIVE TRES HAUT DEBIT"</i>
--

Le syndicat mixte Gironde Numérique est une structure publique qui fédère le Département de la Gironde et 36 EPCI (dont la CdC du Sud Gironde) ainsi que le Conseil Régional d'Aquitaine et Bordeaux Métropole. Le but de ce syndicat est de mutualiser les moyens pour résorber les zones blanches (zones où l'accès à internet haut débit est impossible), améliorer les débits insuffisants qu'on trouve en zones dites « grises » (débits inférieurs à 2Mb/s), déployer les infrastructures haut débit et préparer l'arrivée du très haut débit (THD) via des technologies comme la fibre optique.

Dans le cadre de sa mission d'aménagement numérique du territoire, Gironde Numérique propose à ses membres l'engagement d'un nouveau projet nommé « Initiative Très Haut Débit ». La CdC du Sud Gironde doit indiquer pour la mi-avril 2016 à Gironde Numérique si elle souhaite ou non s'inscrire dans le cadre de ce projet.

Le projet à l'échelle du département

La tranche ferme (2017-2022) du projet « Initiative Très Haut Débit » prévoit un **investissement estimé à 210 millions d'euros à l'échelle de la Gironde hors métropole bordelaise**.

Le plan de financement est le suivant :

- 40 millions d'euros apportés par l'État et l'Europe
- Solde réparti entre :
 - o le Département (40%)

- la Région (30%)
- les 36 EPCI (30%)

La participation des 36 EPCI est répartie entre elles dans le cadre d'une péréquation. La participation de chaque EPCI ne dépend pas en effet du montant réel de l'investissement sur chaque CdC mais du nombre de lignes desservies par le projet. Cette participation est établie à 250 €/ligne.

Ce montage bénéficie directement à la CdC du Sud Gironde, dont les caractéristiques géographiques induisent des coûts d'investissement bien supérieurs à ceux constatés sur d'autres territoires girondins.

Une participation complémentaire à hauteur de 30% de l'investissement est demandé à la CdC en cas de projet impliquant un investissement supérieur à 833 €/ligne.

Le projet sur le territoire de la CdC du Sud Gironde

La note présentant le projet à l'échelle de la CdC du Sud Gironde est jointe à la présente délibération.

Suite à la première proposition technique présentée par Gironde Numérique en octobre 2015, des évolutions ont été apportées afin de proposer le maximum d'amélioration de l'accès au haut débit sur les différentes communes de la CdC dont les habitants rencontrent actuellement des difficultés de connexion.

6.444 lignes bénéficieront directement du projet dont :

- 3.971 lignes raccordées en FttH (fibre optique jusqu'au domicile)
- 2.473 lignes raccordées en FttN (fibre optique jusqu'à l'armoire de rue)

Le montant total de l'investissement sur la CdC du Sud Gironde est estimé à 8.046.267 €, dont 1.703.835 € à charge de la CdC du Sud Gironde, soit 21%.

Les retombées du projet étant inégales suivant les communes et vu l'importance de l'effort financier requis même si la participation locale doit être mise en perspective du montant total de l'investissement, le principe d'une participation des communes a été actée en réunion de bureau réuni le 10 mars 2016 :

Le projet sera engagé sous réserve que les communes qui en bénéficient directement octroient un fond de concours à la CdC du Sud Gironde à hauteur de 125 €/ligne desservie.

Le dispositif réglementaire afférent aux fonds est régi par l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales :

« V. — Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Les participations attendues des différentes communes concernées figurent dans le tableau ci-après.

Ces fonds de concours ne devront pas être versés avant 2017. La possibilité de les verser par comptes sur plusieurs exercices budgétaires ne sera connue qu'au vu des réponses à l'appel d'offres qui va être engagé par Gironde Numérique.

Si Gironde Numérique est amené à appeler le versement intégral dès 2017, la possibilité pour la CdC de souscrire un emprunt plus important que sa participation de 898.335 € et d'accepter un versement des fonds de concours des communes de manière échelonnée sur plusieurs exercices sera étudiée. Aucune décision ferme n'est toutefois prise sur ce point à ce jour.

TRANCHE FERME (projet à 5 ans : 2017-2022)

nombre de lignes détaillées par commune		Coût total de l'investissement	fond de concours à verser par la commune à la CdC (125 € / ligne)	reste à charge de la CdC du Sud Gironde
FttH				
Langon	2258	5 653 634 €	282 250 €	282 250 €
Toulenne	1062		132 750 €	132 750 €
St Pierre de Mons	214		26 750 €	26 750 €
Fargues	187		23 375 €	23 375 €
Roailan	98		12 250 €	12 250 €
Coimères	83		10 375 €	10 375 €
Mazères	69		8 625 €	8 625 €
sous-total	3971			496 375 €
FttN				
Castets	458	165 000 €	57 250 €	66 375 €
St Loubert	59		7 375 €	
Bieujac*	14		191 899 €	25 000 €
	186			
Coimères	232	183 520 €	29 000 €	29 000 €
Léogéats	41	186 410 €	5 125 €	5 125 €
Sauternes	24	160 775 €	3 000 €	3 500 €
Bommes	4		500 €	
Noailan	465	169 351 €	58 125 €	58 125 €
Uzeste*	105	208 880 €	16 750 €	13 125 €
	29	97 901 €		6 625 €
Pompéjac	24			3 000 €
Cazalis	103	253 674 €	12 875 €	12 875 €
Origne	69	494 130 €	8 625 €	115 246 €
Balizac	195		24 375 €	
Le Tuzan	120	234 654 €	15 000 €	20 000 €
St Symphorien	40		5 000 €	
Louchats	286	214 067 €	35 750 €	35 750 €
Hostens	19	105 285 €	2 375 €	2 375 €
sous-total	2473	2 665 546 €	309 125 €	401 960 €
TOTAL				
	6444	8 046 267 €	805 500 €	898 335 €

* deux armoires de rue distinctes assurent la desserte de la commune

** FttN impliquant une participation complémentaire de la CdC (coût/ligne supérieur à 833€)

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'octroi d'un fond de concours à la CdC du Sud Gironde pour le financement du déploiement du haut débit sur son territoire communal à hauteur de 125€/ligne, correspondant à un montant total de 7.375 € sur la base des 59 lignes prévues au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.